

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS
ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026 (du 1er septembre au 3 juillet)

Adhésion annuelle obligatoire : 28€/an/famille
Frais de traitement de dossier pour une première inscription : 20€

Accueil de Loisirs PERISCOLAIRE

Matin : de 7 h 30 à l'ouverture de l'école
Soir : de la sortie des classes à 18 h 30

➤ **Tarifs Abonnements :**

Période	Abonnement Matin 1€	Abonnement Soir 1.60€	Abonnement Matin et soir 2.20€
Du 1er septembre au 17 octobre (28 jours)	28 €	44,80 €	61,60 €
Du 3 novembre au 19 décembre (27 jours)	27 €	43,20 €	59,40 €
Du 5 janvier au 13 février (24 jours)	24 €	38,40 €	52,80 €
Du 2 mars au 10 avril (23 jours)	23 €	36,80 €	50,60 €
Du 27 avril au 3 juillet (35 jours)	35 €	56 €	77 €

➤ **Tarif Occasionnel : Matin 1.50 €**
Soir 2.40 €

➤ **Règlement :**

Chèques établis à l'ordre de Familles Rurales.
Règlement en CB via l'espace famille
CESU (CESU dématérialisés à partir de 15€)
Espèces

Toute facture doit être réglée à échéance. Vous avez toutefois la possibilité d'échelonner votre règlement : Dans ce cas, transmettre vos chèques dans les délais impartis, en précisant le mois d'encaissement souhaité inscrit au dos.

IMPORTANT : ACCUEILS DU SOIR

Quelle que soit la formule d'accueil, vous devez impérativement nous communiquer les présences de votre enfant aux accueils du soir. Ces informations seront transmises aux enseignants et leur permettront de diriger votre enfant à la fin de la classe.

Si la fréquentation du service soir est variable, des coupons sont à coller dans son cahier de liaison.
En cas d'imprévu, contactez le secrétariat : 04.42.50.32.24 ou l'accueil de loisirs : 06 13 42 14 08

ATTENTION

Les enfants qui vont à l'étude, même s'ils vont au périscolaire ensuite, doivent apporter leur goûter.